

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BASTELICA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 15 mai 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Paul BENIELLI, en son vivant retraité, époux de Madame Marie Dominique DUCANI, demeurant à BASTELICA (20119). Né à BASTELICA (20119), le 30 juillet 1902 décédé à BASTELICA (20119) le 21 octobre 1993.

A possédé, depuis plus de trente ans, à la suite de son père, Monsieur Antoine BENIELLI dit « Buliani » époux de Madame Annonciade PANTALONI, par jonction des possessions.

Sur le territoire de la commune de BASTELICA (CORSE-DU-SUD) 20119, Lieu-dit Fao et Sdormo, les parcelles de terre, figurant ainsi au cadastre : A 379 FAO (BND à prendre dans 00 ha 35 a 48 ca) 00 ha 08 a 87 ca, A 380 FAO (BND à prendre dans 00 ha 70 a 71 ca) 00 ha 17 a 68 ca, A 381 FAO 00 ha 38 a 78 ca, A 384 FAO 01 ha 65 a 50 ca, A 385 FAO 03 ha 11 a 41 ca, A 386 FAO 01 ha 52 a 36 ca, A 387 FAO 01 ha 10 a 10 ca, C 328 SDORMO 05 ha 80 a 00 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr